République Française
DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTEZARGUES

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 09
Date de la convocation : 10/11/2021
Nombre de Procuration : 01

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 à 18h30

DEUX MILLE VINGT ET UN, le 17 NOVEMBRE à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine LAGUERIE (pouvoir), Maire

Présents : MM. Didier CATUOGNO, Elie GARCIA-JORDA, Alexandrine TAULAIGO, Thierry TREBILLON, Cécile VERNET, Vanessa SCHMISSER, Jean-Pierre MIRAGLIA, Astrid WORNER

Absents excusés : MM. Jean-Laurent GRANIER, Catherine CROCITTI (procuration), Patrick VINCENT, David REBEYROL, Christine PANEBOEUF

Absents non excusés : M. Gilles GRANIER

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier CATUOGNO a été nommé secrétaire

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : ARRET DU PROJET DE PLU ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION

2 – URBANISME – 2-1 – DOCUMENTS D'URBANISME -- N°2021/77

Madame le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Municipal a engagé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 12 octobre 2005. Cette dernière fixait également les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec la population.

Il est indiqué que le Conseil Municipal a débattu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) lors de la séance du 08 février 2007.

La Conseil Municipal a ensuite arrêté le projet de PLU et tiré le bilan de la concertation par délibération du 11 janvier 2011.

Suite aux avis réservés ou défavorables de certaines personnes publiques associées, le Conseil Municipal a annulé la délibération du 11 janvier 2011 par délibération du 29 novembre 2011.

Le Conseil Municipal a ensuite décidé de reprendre les études de l'élaboration du PLU en lançant une nouvelle consultation pour le choix d'un bureau d'études par délibération du 17 février 2016.

La reprise des études a permis d'élaborer un PADD prenant en compte les orientations de la commune en adéquation avec le nouveau contexte réglementaire et en concertation avec les personnes publiques associées.

Le Conseil municipal a débattu des nouvelles orientations du PADD lors des séances du 09 octobre 2019 et 26 mai 2021.

Le PADD est décliné de la façon suivante :

.../...

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTEZARGUES

Orientation n°1 : Préserver et valoriser l'identité agricole et naturelle du territoire

- Préserver et mettre en valeur les espaces agricoles tout en développant l'activité agricole,
- Protéger les trames vertes et bleues,
- Maintenir les continuités écologiques,
- Prendre en compte les risques naturels,
- Préserver le grand paysage et les cônes de vue,
- Faire découvrir le patrimoine paysager et urbain de la commune.

Orientation n°2 : Assurer le développement urbain en limitant la consommation d'espace

- Fixer des perspectives d'évolution démographique de 130 habitants supplémentaires à l'horizon 10 ans,
- Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,
- Maintenir un centre ancien dynamique,
- Combler les espaces interstitiels et enclave dans le tissu urbain existant,
- Finaliser l'urbanisation le long de la route des Grès, desservie par les réseaux publics et pour laquelle des cheminements doux ont été aménagés,
- Encourager le végétal en milieu urbain,
- Maintenir et conforter l'activité économique.

Orientation n°3 : Adapter les équipements publics et renforcer le cadre de vie

- Améliorer le réseau de voirie et promouvoir les modes de déplacements doux,
- Adapter les équipements aux perspectives d'évolution de la commune.

Conformément aux modalités fixées dans la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2005, la concertation s'est déroulée tout au long des études et s'est traduite par :

1- L'ouverture d'un registre de concertation en Mairie

Quelques observations ont été retranscrits sur le registre de concertation. La commune a également reçu quelques courriers et reçu des personnes en Mairie. Les observations relèvent des thématiques suivantes :

- Propriétaires fonciers demandant la constructibilité de parcelles. La commune a répondu à chaque propriétaire par courrier ou lors d'entretien en Mairie.
- La commune de Domazan demandant l'inscription d'un emplacement réservé sur une parcelle en limite communale route de Domazan pour la réalisation d'une aire de retournement. La commune a répondu favorablement en inscrivant un emplacement réservé n°7 dans le projet de PLU.

2- L'exposition des documents d'études en Mairie et sur le site internet au fur et à mesure de la réflexion : diagnostic, PADD, documents graphiques, orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et règlement

Les documents suivants ont été exposés au public en Mairie et sur le site internet :

- Les projets de diagnostic, de PADD et leur actualisation à compter de septembre 2006 pour la première phase de concertation puis à compter de octobre 2019 pour la deuxième phase de concertation,
- Les projets de règlement, zonage et orientations d'aménagement et leurs actualisations à compter de juillet 2021.

.../...

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTEZARGUES

3- L'organisation de trois réunions publiques pour informer la population sur le projet de PLU annoncées dans la presse, sur le site internet et sur les lieux habituels d'affichage :

- Le 15 décembre 2010, une réunion de présentation du projet de PLU (première phase de concertation),
- Le 25 septembre 2019, une réunion de présentation des projets de diagnostic et de PADD (deuxième phase de concertation),
- Le 30 juin 2021, une réunion de présentation des projets de zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation (deuxième phase de concertation).

4- La rédaction d'articles dans la lettre de saison pour informer la population de l'avancement de la démarche et des orientations retenues

Des articles sur l'avancé de la procédure, le contenu des documents et les réunions publiques sont parus dans la lettre de saison.

Ce bilan de la concertation positif permet de tirer les enseignements suivants :

- Les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- Les modalités de concertation définies par la délibération de prescription de l'élaboration du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,
- Cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune,
- Elle a permis à la commune d'intégrer les remarques pouvant être satisfaites sans qu'il soit porté atteinte aux objectifs de la procédure et aux obligations législatives.

Une note bilan de la concertation est annexée à la présente délibération et reprend ces différentes étapes dans le détail.

Le projet de PLU étant finalisé, il revient au conseil municipal d'une part de tirer le bilan de la concertation en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme et d'autre part d'arrêter le projet de PLU en application de l'article L.153-14 dudit code. Le projet de PLU arrêté sera ensuite transmis aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme qui disposeront d'un délai de 3 mois pour émettre leurs observations.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, L 153-1 et suivants ;

VU la délibération du 12 octobre 2005 prescrivant la révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de la concertation ;

VU la délibération du 11 janvier 2011 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation ;

VU la délibération du 29 novembre 2011 annulant la délibération du 11 janvier 2011 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation ;

VU la délibération du 17 février 2016 décidant de lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études en vue de finaliser la procédure de révision du POS valant élaboration du PLU ;

VU le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables organisé au sein du conseil municipal le 08 février 2007, le 09 octobre 2019 et le 26 mai 2021 ;

VU la décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 22 octobre 2021 dispensant l'élaboration du PLU d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas ;

.../...

République Française
DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTEZARGUES

VU la délibération du 17 novembre 2021 décidant d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration le contenu modernisé du PLU à savoir l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme ;

VU le bilan de la concertation présenté par Madame le Maire ;

Entendu l'exposé,

Considérant que l'ensemble des modalités de concertation définies dans la délibération du 12 octobre 2005 ont été remplies et que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration,

Il convient au Conseil Municipal,

- **DE TIRER** le bilan de la concertation tel qu'il est décrit ci-avant et détaillé dans le document "bilan de la concertation" annexé à la présente,
- **D'ARRETER** le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente.

Le projet de PLU arrêté sera transmis pour avis :

- A Madame la Préfète,
- A Madame la Présidente du Conseil Régional,
- A Madame la Présidente du Conseil Départemental,
- A Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- A Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- A Madame la Présidente de la Chambre d'Agriculture,
- Aux Maires des communes limitrophes suivantes : Domazan, Fournès, Rochefort-du-Gard, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Théziers, Valliguières
- A Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pont-du-Gard en tant qu'EPCI compétent en matière de Programme Local de l'Habitat,
- A Monsieur le Président du Syndicat Mixte du PETR Uzège Pont-du-Gard,
- A Madame la Présidente du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- A Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Eaux du Plateau de Signargues,
- A Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Electrification du Gard,
- A Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Gardons.

Conformément aux articles L.151-12 et L.151-13 du code de l'urbanisme, le projet de PLU sera transmis pour avis à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier (CDPENAF).

Conformément à l'article R.153-6 du code de l'urbanisme, le projet de PLU sera transmis pour avis à Monsieur le Président de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), Madame la Présidente de la Chambre d'Agriculture et Monsieur le Président du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères aapparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil Municipal est tenu à la disposition du public en Mairie aux heures d'ouverture du public.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Martine LAGUERIE,

Commune d'Estézargues

Département du Gard (30390)

Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la concertation

Elaboration du PLU	Prescription 12 oct. 2005	Arrêt 17 nov. 2021	Mise à l'enquête	Approbation

Auddicé Environnement
Agence Sud
Route des Cartouses
84 390 SAULT
Tél : 04 90 64 04 65

Atelier d'Urbanisme Michel Lacroze
et Stéphane Vernier

8, place de la Poste
Résidence Saint-Marc
30 131 PUJAUT

Tel : 04 90 26 39 35
Fax : 04 90 26 30 76
atelier@lacroze.fr

Sommaire

Sommaire 1
1 La concertation dans les PLU 2
2 Rappel du contenu de la délibération de prescription 2
3 Organisation de la concertation 3
3.1 La mise à disposition de documents et plans relatifs à l'élaboration du PLU 3
3.2 Information de la population dans la lettre de saison 5
3.3 Réunions publiques 8
3.3.1 Réunion publique du 25 septembre 2019 10
3.3.2 Réunion publique du 30 juin 2021 10
3.4 Le registre de concertation et les courriers 11
4 Conclusion 11

1 La concertation dans les PLU

L'article L. 103-2 du code de l'urbanisme prévoit que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme fasse l'objet d'une concertation du public.

Les modalités de cette concertation doivent être fixées par le Conseil Municipal (article L. 103-3 du code de l'urbanisme).

L'article L. 103-4 du code de l'urbanisme dispose que *« les modalités de la concertation permettent pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »*

A l'issue de la concertation, le conseil municipal en arrête le bilan. Le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique (article L. 103-6 du code de l'urbanisme).

2 Rappel du contenu de la délibération de prescription

Le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 12 octobre 2005 et a fixé les modalités de concertation suivantes :

- Information de la population par voie de presse et affichage en Mairie et sur les lieux habituel d'affichage ;
- Mise à disposition d'éléments (documents et plans d'études) relatifs aux objectifs communaux avec la possibilité de consigner les observations sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet aux heures d'ouverture de la Mairie ;
- Rencontre du Maire pour toute personne qui en fera la demande, aux heures habituelles de permanence ;
- Information du public par les journaux locaux, bulletin municipaux, brochures, lettres, expositions, site internet ;
- Réunion publique.

Ces modalités de concertation avaient été définies pour, d'une part, informer la population sur les choix envisagés en matière de définition de l'affectation des sols, et de détermination des projets d'aménagement. D'autre part, recevoir et prendre en compte, le cas échéant, les observations émises à cette occasion.
Pour satisfaire ces objectifs et mettre en pratique ces modalités de concertation, les actions suivantes ont été menées.

NB : la commune a retenu de tirer le bilan de la concertation concomitamment à l'arrêt du projet de PLU.

3 Organisation de la concertation

Nota : Deux phases de concertation se sont déroulées :
- entre la prescription de la procédure et le premier arrêt du projet de PLU soit d'octobre 2005 à janvier 2011 ;
- entre la reprise des études et le deuxième arrêt du projet de PLU soit de septembre 2016 à novembre 2021.

Le registre de concertation a été mis à disposition en Mairie en continu entre 2005 et 2021.

3.1 La mise à disposition de documents et plans relatifs à l'élaboration du PLU

Première phase de concertation

Les projets de diagnostic, de PADD et leur actualisation ont été mis à disposition du public à compter de septembre 2006 en Mairie.

Deuxième phase de concertation

Les documents suivants ont été mis à disposition du public en Mairie et sur le site Internet dans l'onglet « Urbanisme » :
- les projets de diagnostic, de PADD et leur actualisation à compter de octobre 2019,
- les projets de règlement, zonage et orientations d'aménagement et leurs actualisations à compter de juillet 2021.

Extraits du site internet de la commune (octobre 2019)

[redacted]

Règlement d'urbanisme

Depuis le 27 mars 2017, le Plan d'Occupation des Sols est caduque.

C'est donc le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique jusqu'à la validation du nouveau PLU communal.

Cliquez ici pour voir le RNU

Elaboration en cours du PLU - Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal a repris depuis 2016 l'élaboration du PLU avec le Cabinet Lacroze/Vernier.

Les phases « diagnostic » et « projet d'aménagement et de développement durable (PADD) » sont terminées et ont été présentées à la population lors de la réunion publique du 25 septembre 2019.

Les documents sont disponibles en téléchargement.

-> PLU-Diagnostic

-> PLU-PADD

Un exemplaire papier est également consultable en mairie.

Un registre des concertations est mis à disposition en Mairie. Les administrés peuvent aussi faire des observations par mail ou courrier.

SIG-VMAP Cartographie en ligne du territoire

[redacted]

Extraits du site internet de la commune (juillet 2021)

Elaboration en cours du PLU - Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal a repris depuis 2016 l'élaboration du PLU avec le Cabinet Lacroze/Vernier

Les phases « diagnostic » et « projet d'aménagement et de développement durable (PADD) » sont terminées et ont été présentées à la population lors de la réunion publique du 25 septembre 2019

Le PADD modifié , les plans de zonage, le règlement et les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) ont été présentés au Personnes Publiques Associées (représentants de l'Etat et des chambres consulaires) , le 9 juin 2021

Le PADD modifié , les plans de zonage, le règlement et les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) ont été présentés à la population lors de la réunion publique du 30 juin 2021

Les documents sont disponibles en téléchargement

- 1 PLU Diagnostic
- 2 PROJET PADD PLU ESTEZARGUES CONCERTATION (06.07.21)
- 3 PROJET OAP PLU ESTEZARGUES CONCERTATION (06.07.21)
- 4 PROJET REGLEMENT PLU ESTEZARGUES CONCERTATION (06.07.21)
- 5.1 PROJET ZONAGE PLU 5000 ESTEZARGUES CONCERTATION (06.07.21)
- 5.2 PROJET ZONAGE PLU 2500 ESTEZARGUES CONCERTATION (06.07.21)
- 5.3 PROJET ZONAGE PLU INONDATION ESTEZARGUES CONCERTATION (06.07.21)
- 5.4 PROJET ZONAGE PLU RISQUES ESTEZARGUES CONCERTATION (06.07.21)

Un exemplaire papier est également consultable en mairie

Un registre des concertations est mis à disposition en Mairie. Les administrés peuvent aussi faire des observations par mail ou par courrier Mairie – 1 rue du barri – 30390 ESTEZARGUES

SIG-VMAP Cartographie en ligne du territoire

D'autre part, la commune a rappelé dans la presse le déroulement de la concertation et la mise à disposition de documents.

Midi Libre avec bien'ici
jeudi 11 juillet 2019
IMMO-AUTO-DIVERS 04 3000 7000
EMPLOI 04 3000 9000
POUR FAIRE PARAÎTRE VOTRE ANNONCE
Votre annonce avec ou sans photo Rendez-vous sur www.lr-annonces.com ou Téléphonez avant 12 h
Payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

AVIS PUBLICS
Avis administratif

AVIS AU PUBLIC
Commune de Manduel
2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Commune de MANDUEL - Par délibération n°15/049 du 20 juin 2019, le Conseil Municipal de la commune de MANDUEL a approuvé la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme, en vue de la réhabilitation du domaine de Mas Larrier et de la création d'un hébergement hôtelier.

Le dossier est tenu à la disposition du public, à la Mairie de MANDUEL, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Gard, durant le délai de recours de deux mois

Manduel, le 08 juillet 2019

AVIS AU PUBLIC
Commune d'Estezargues
COMMUNE D'ESTEZARGUES - GARD

ELABORATION DU PLU - CONCERTATION. Dans le cadre de l'élaboration du PLU et des modalités de concertation fixées par délibération du conseil municipal du 12 Octobre 2005, la commune d'Estézargues rappelle qu'un registre est ouvert en Mairie le lundi et vendredi de 14h00 à 17h30, le mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 dans lequel la population peut transcrire ses observations et questions. D'autre part, le projet de Diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont disponibles pour consultation en Mairie et sur le site internet de la commune www.mairie-estezargues.fr. Une réunion publique de présentation est prévue en septembre 2019.

3.2 Information de la population dans la lettre de saison

En dehors des réunions tenues dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune a été soucieuse de l'avis de sa population. C'est pourquoi elle a informé par la voie de la lettre de saison.

Extrait de la lettre de saison (été 2019)

Lettre de saison Estézargues Eté 2019

Les informations communales

ECOLE - INSCRIPTIONS

Les personnes qui souhaitent scolariser leurs enfants pour l'année scolaire 2019/2020 doivent se présenter en mairie.

Ils devront être munis du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

FORMATION PREMIERS SECOURS

La commune a décidé d'organiser des séances de formation aux gestes de premiers secours en partenariat avec La Croix Rouge d'Aramon. Chaque session regroupe 10 personnes sur une journée.

Les premières sessions s'adressent aux agents communaux en contact avec les enfants, aux enseignants de l'école, aux agents du services techniques et aux bureaux des associations. Les frais (45€/personne) sont pris en charge par la commune.

Ensuite nous proposerons chaque année 4 formations à destination des habitants qui souhaiteront s'y inscrire. La commune prendra en charge 25 €/personne le solde sera à la charge du participant.

Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal a repris depuis 2016 l'élaboration du PLU avec le Cabinet Lacroze/ Vernier. Les phases « diagnostic » et « projet d'aménagement et de développement durable (PADD) » sont terminées et nous vous les présenterons le **MERCREDI 18 SEPTEMBRE à 18h30 à la Salle du Forgeron de la Paix**.

Aucun cas personnel ne sera abordé lors de cette réunion. Vous pouvez d'ores et déjà accéder aux documents disponibles sur le site de la commune : www.mairie-estezarques.fr

Un exemplaire papier est également consultable en mairie.

Nous vous rappelons qu'un cahier est à votre disposition en mairie si vous souhaitez nous faire part de vos remarques.

TRAVAUX - STATION D'EPURATION

Les travaux sont presque terminés. La démolition d'une partie de l'ancienne station et l'aménagement des abords de la nouvelle vont être réalisés.

La mise en service progressive doit être faite à la fin de l'été avec la plantation échelonnée des roseaux dans les trois bassins.

Cette station équivalent 800 habitants permettra de faire face à l'augmentation de la population, dans les années à venir.

1

Extrait de la lettre de saison (hiver 2019)

Lettre de saison Estézargues Hiver 2019

Les informations communales

Réunion publique pour le Plan Local Urbanisme (PLU)

Le mercredi 25 septembre à 18h30, salle du Forgeron de la Paix, a eu lieu une réunion publique dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été présentés aux personnes présentes.

Le diagnostic expose les données économiques, démographiques, environnementales ou relatives à l'équilibre social de l'habitat de notre commune.

Le PADD présente les objectifs retenus par le Conseil Municipal pour les dix ans à venir. Les principaux objectifs sont :

Orientation n°1 : Préserver l'identité agricole et naturelle du territoire

- Préserver et mettre en valeur les espaces agricoles tout en développant l'activité agricole,
- Protéger les éléments caractérisant la trame verte et bleue,
- Prendre en compte les risques naturels,
- Préserver le grand paysage et les cônes de vue,
- Faire découvrir le patrimoine paysager et urbain de la commune.

Orientation n°2 : Assurer le développement urbain en limitant la consommation d'espace

- Maintenir un centre ancien dynamique,
- Combler les espaces interstitiels et enclave dans le tissu urbain existant,
- Favoriser l'urbanisation le long de la route des Grès, desservie par les réseaux publics et pour laquelle des cheminements doux ont été aménagés,
- Encourager le végétal en milieu urbain,
- Favoriser l'installation de commerces dans le centre ancien,
- Maintenir la zone d'activités au nord de la RN100.

Orientation n°3 : Adapter les équipements publics et renforcer le cadre de vie

- Développer les équipements publics nécessaires à l'accueil de nouvelles populations (équipements scolaires, aménagement de la zone d'équipement sportifs et de loisirs et création d'une salle des fêtes),
- Adapter les équipements d'assainissement collectif,
- Prendre en compte la collecte et la gestion des eaux pluviales,
- Développer les communications numériques.

Pour davantage de renseignements, vous trouverez le document présenté lors de cette réunion sur le site de la commune.

9

Extrait de la lettre de saison (été 2021)

INFORMATIONS COMMUNALES

PLAN LOCAL D'URBANISME

La première réunion publique s'est tenue le 15 décembre 2010, nous y avions présenté le Diagnostic de notre commune et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Une deuxième réunion publique concernant le plan local d'urbanisme (PLU) sera organisée le mercredi 30 juin à 18h30 Salle du Forgeron de la Paix.

Monsieur Stéphane Vernier qui nous accompagne dans la réalisation de notre document d'urbanisme vous présentera le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement Programmé (OAP).

A l'issue de cette réunion, les documents seront consultables en Mairie et sur le site internet de la commune (estezargues.fr). Il est rappelé, que depuis le début de la procédure, un registre de concertation est ouvert en Mairie sur lequel peuvent être consignées les observations.

Elles peuvent être transmises également par l'intermédiaire de l'adresse email : estezargues.mairie@orange.fr

Attention, Pensez à venir masqués...

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est mis en œuvre pour protéger les populations en cas de risque majeur d'origine naturelle, industrielle, chimique ou nucléaire.

Une plaquette d'information a été élaborée pour les habitants afin de connaître la conduite à tenir en cas de risque identifié.

Un système d'alerte par SMS a été mis en place. La fiche d'inscription doit être remplie et déposée en Mairie. (téléchargeable sur le site communal).

N'oubliez pas de nous communiquer vos nouveaux numéros en cas de changements.

Petit rappel pour les fortes chaleurs..... Les personnes seules et fragiles peuvent s'inscrire sur le registre communal pour être suivies dans les périodes de canicule.

9

3.3 Réunions publiques

Première phase de concertation

La commune a organisé une réunion publique afin de présenter le projet de PLU avant l'arrêt de celui-ci. Elle s'est déroulée le 15 décembre 2010.

Deuxième phase de concertation

La commune a organisé deux réunions publiques pour informer la population sur le projet de PLU, annoncées par insertion dans la presse, sur les lieux habituels d'affichage de la commune et sur le site internet :

- la première réunion publique a été organisée le 25 septembre 2019. Cette réunion fut l'occasion de présenter une synthèse du diagnostic et les orientations prises pour le PADD.
- la seconde réunion publique a été organisée le 30 juin 2021. Cette réunion fut l'occasion de présenter l'avancement du zonage, du règlement et des OAP.

Elles ont permis d'exposer l'évolution de la réflexion de la commune sur le document d'urbanisme et de présenter le projet communal au travers de diaporamas reprenant les grandes lignes des différentes pièces du dossier (diagnostic, PADD, règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation).

Annonce dans la presse de la réunion publique n°1 (Midi Libre)

Annonce sur le site Internet de la réunion publique n°2

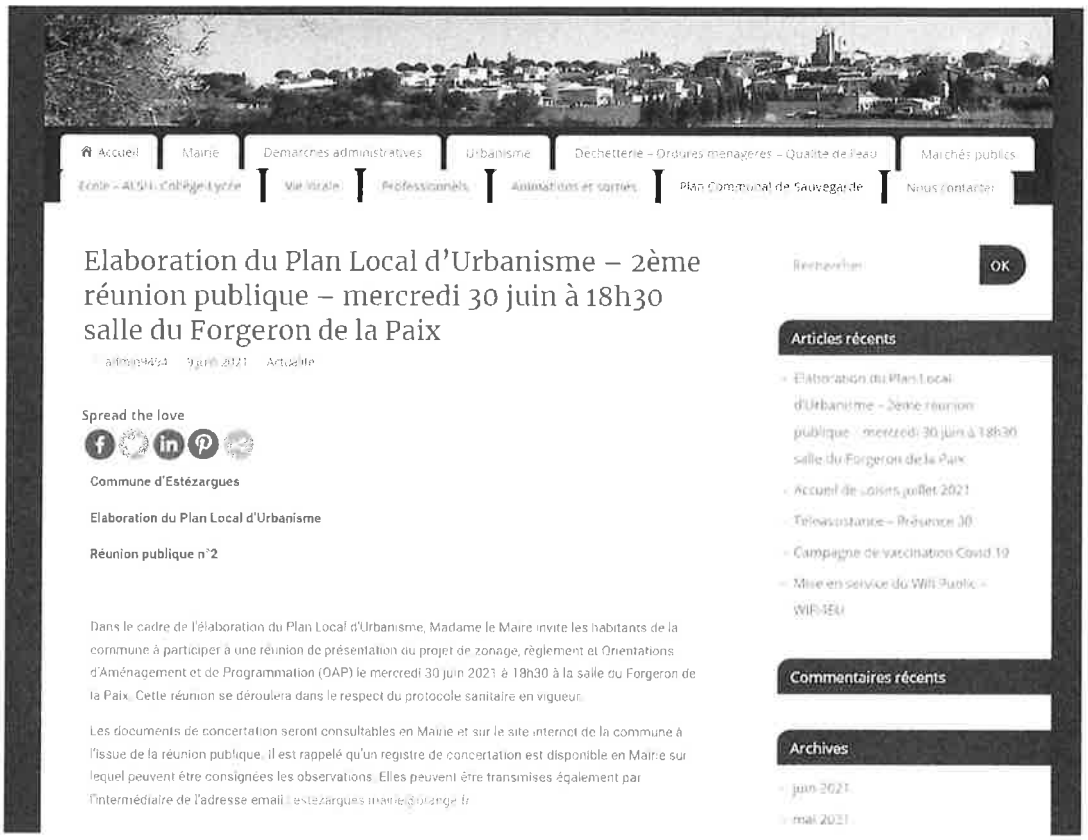

Accueil | Mairie | Démarches administratives | Urbanisme | Déchetterie – Ordures ménagères – Qualité de l'eau | Marchés publics
École – ALSH, Collège Lycée | Vie locale | Professionnels | Animations et sorties | Plan Communal de Sauvegarde | Nous contacter

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme – 2ème réunion publique – mercredi 30 juin à 18h30 salle du Forgeron de la Paix

Spread the love

Commune d'Estézargues

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Réunion publique n°2

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, Madame le Maire invite les habitants de la commune à participer à une réunion de présentation du projet de zonage, règlement et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) le mercredi 30 juin 2021 à 18h30 à la salle du Forgeron de la Paix. Cette réunion se déroulera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Les documents de concertation seront consultables en Mairie et sur le site internet de la commune à l'issue de la réunion publique, il est rappelé qu'un registre de concertation est disponible en Mairie sur lequel peuvent être consignées les observations. Elles peuvent être transmises également par l'intermédiaire de l'adresse email : estezargues.mairie@orange.fr

OK

Articles récents

- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme – 2ème réunion publique – mercredi 30 juin à 18h30 salle du Forgeron de la Paix
- Accueil de loisirs juillet 2021
- Télévisualisation – Présence 30
- Campagne de vaccination Covid-19
- Mise en service du Wifi Public – WIFI-EU

Commentaires récents

Archives

- juin 2021
- mai 2021

Annonce dans la presse de la réunion publique n°2 (Midi Libre)

ANNONCES WWW.MIDILIBRE.ANNONCES.COM SAMEDI 12 JUIN 2021 - Midi Lib

EMPLOI FORMATIONS
Emploi offres
BTP
Boulangers-Patissiers

MAISON HEITZMANN ACHÈTE

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES
MARCHÉS PUBLICS
MAPA < 90 K€

RÉUNION PUBLIQUE N°2
Commune d'Estézargues
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
AUTRES ANNONCES LÉGALES

3.3.1 Réunion publique du 25 septembre 2019

Participants : une vingtaine de personnes

La réunion a permis d'aborder les thèmes suivants :
- l'analyse démographique de la commune,
- les questions d'habitat,
- l'activité économique,
- l'analyse des réseaux de transport,
- le réseau d'alimentation en eau potable,
- le réseau d'assainissement des eaux usées,
- les questions relatives à la protection de l'environnement,
- l'historique du POS devenu caduc,
- le potentiel constructible de l'enveloppe urbaine,
- la consommation d'espace par l'urbanisation,
- les perspectives d'évolution démographiques et leurs besoins fonciers définies par le PADD,
- les objectifs chiffrés de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain,
- les orientations prises dans le cadre du PADD en prenant le temps de les expliciter et de les détailler

Les participants ont posé des questions portant sur :

- les nuisances de la cave

Réponse apportée par la commune : la commune a obtenu un permis de construire afin de restructurer la cave ce qui va permettre d'optimiser son fonctionnement et diminuer les nuisances.

- les actions menées par la commune pour favoriser l'implantation de commerce dans le village

Réponse apportée par la commune : la commune envisage le déplacement de la bibliothèque et utiliser le lieu pour un commerce (multi-services par exemple).

- les notions de densité

Réponse apportée par la commune : l'objectif de la commune est de maintenir le caractère villageois de la commune tout en respectant les règles nationales de limitation de la consommation d'espace et les orientations du SCOT Uzège Pont-du-Gard.

- La définition d'une « *dent creuse* »

Réponse apportée par la commune : il s'agit d'une espace non construit entouré de parcelles bâties dans un espace urbain structuré.

3.3.2 Réunion publique du 30 juin 2021

Participants : une vingtaine de personnes

Après avoir rappelé les différentes étapes dans l'élaboration du PLU, la réunion présenta et aborda les thèmes suivants :
- rappel synthétique du PADD,
- les principes d'un plan de zonage,
- les différents types de zones présentes avec leur surface,
- le plan de zonage,
- les orientations d'aménagement et de programmation,
- les principales dispositions réglementaires.

Les participants ont posé des questions portant sur :

- La réglementation en zone agricole

Réponse apportée par la commune : seules sont autorisées les constructions nécessaires à l'exploitation agricole. D'autre part, le projet de PLU prévoit d'autoriser une extension encadrée des habitations existantes et leurs annexes dans les limites de la législation en vigueur et après avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

- La densité et la volonté de conserver un caractère villageois

Réponse apportée par la commune : la commune doit prendre en compte la volonté du législateur de prioriser la densification du tissu urbain existant dans un objectif de limiter la consommation de l'espace. La commune s'inscrit dans cette démarche mais elle a été vigilante à encadrer cette densification pour prendre en compte les caractéristiques urbaines et paysagères des différents quartiers et ainsi conserver au village son cadre de vie agréable.

- Le fonctionnement des emplacements réservés

Réponse apportée par la commune : L'emplacement réservé est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée par le PLU en vue d'une affectation prédéterminée (stationnement, extension du cimetière, etc.). En attendant la réalisation du projet, l'instauration d'un emplacement réservé limite la constructibilité du terrain qui ne peut plus recevoir de travaux non conformes au projet justifiant la servitude. En contrepartie, elle ouvre au propriétaire la possibilité d'un droit de délaissement.

- La délimitation de la zone Ap au Sud du village : pourquoi ne pas inclure le hangar ?

Réponse apportée par la commune : son intégration à la zone Ap n'a pas été retenu du fait de son caractère construit.

3.4 Le registre de concertation et les courriers

Quelques observations ont été retranscrits sur le registre de concertation. La commune a également reçu quelques courriers et reçu des personnes en Mairie. Les observations relèvent des thématiques suivantes :

- Propriétaires fonciers demandant la constructibilité de parcelles. La commune a répondu à chaque propriétaire par courrier ou lors d'entretien en Mairie.
- La commune de Domazan demandant l'inscription d'un emplacement réservé sur une parcelle en limite communale route de Domazan pour la réalisation d'une aire de retournement. La commune a répondu favorablement en inscrivant un emplacement réservé n°7 dans le projet de PLU.

4 Conclusion

L'ensemble des actions de concertation définies par la délibération du 12 octobre 2005 a bien été mis en œuvre et cela, tout au long de la phase d'étude.

Elles ont permis aux habitants et à toute personne intéressée qui souhaitaient des informations précises sur le projet de PLU au cours des différentes phases, de les obtenir.
Elles ont permis à tous ceux qui voulaient s'exprimer de la faire soit oralement soit par écrit et en utilisant tous les supports et les modes de transmission dont disposent les particuliers.
Ces mesures de concertation ont permis de mieux appréhender les préoccupations et les attentes des habitants, puis d'intégrer les remarques pouvant être satisfaites sans qu'il soit porté atteinte aux objectifs de la procédure.

Le bilan de cette concertation est donc positif.

Acte à classer

2021_77

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-11-18T14-20-14.00 (MI233686107)

Identifiant unique de l'acte : 030-213001076-20211117-2021_77-AI (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PLAN LOCAL D'URBANISME : ARRET DU PROJET DE PLU ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION

Date de décision : 17/11/2021

CERTIFIÉ **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme

Acte : 2021_77_PLU_Arrêt du projet de PLU et tirant le bilan de la concertation.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

BILAN CONCERTATION PLU (12-11-21).PDF **Type PJ :** 22_NE - Notice explicative

Classer

Annuler

Préparé	Date **18/11/21** à **14:19**	Par **GAUILLARD Valérie**
Transmis	Date **18/11/21** à **14:20**	Par **GAUILLARD Valérie**
Accusé de réception	Date **18/11/21** à **14:24**	